

- ❖ Je n'arrive pas à me connecter au site de déclaration en ligne
- ❖ Je ne retrouve plus mes identifiants
- ❖ Je n'ai pas encore de compte pour déclarer un entretien ou une panne

Contactez Opteven :

- Tél. : 04 72 43 66 07 (du lundi à vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
- @ : ouverturedecomptegpm@opteven.com

❖ Comment me faire régler la facture d'entretien / réparation

Envoyez votre facture directement sur le dossier de prise en charge via le site de déclaration en ligne garantie.opteven.com. Connectez-vous puis :

1. Dans le menu de gauche, cliquez sur « Consulter un dossier ou reprendre un brouillon ».

2. Recherchez le dossier via le numéro de sinistre ou de garantie. Cliquez sur « Intégrer document ».

3. Déposez la facture dans l'espace « Documents à fournir ». Type de document à sélectionner : « Facture à payer ».

Retournez sur le dossier

Déposez la facture dans l'espace : « Documents à fournir »

Type de document à sélectionner : « Facture à payer ».

Documents à fournir

Ordre de réparation
Préparation VO
Type document : Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

❖ Où en est le règlement de ma facture ?

Contactez Opteven :

- Tél. : 04 72 43 69 05 (du lundi à vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
- @ : comptapannemec@opteven.com